

Examen-concours de recrutement du personnel enseignant de l'enseignement secondaire

Epreuves de classement – Modalités

Spécialité : Éducation musicale

Concours de recrutement en Éducation musicale

Le concours comporte deux parties :

- une partie théorique (écrite et orale) et
- une partie pratique

A) Partie théorique

1. Épreuve d'écriture musicale

L'épreuve comprend :

- l'analyse harmonique d'un choral de J.S. Bach (« Historischer Generalbass und Funktionstheorie »)
- la réalisation d'un choral à 4 voix sur un chant donné (style baroque)
- la réalisation à 2 voix d'une mélodie populaire (style « Volkslied »)

La durée de l'épreuve est de 4 heures. Elle est dotée du coefficient 1,5.

2. Épreuve écrite d'analyse musicale

Analyse d'une œuvre instrumentale baroque ou classique.

Le candidat dégagera genre, forme et structure de l'œuvre et examinera ses aspects morphologiques et harmoniques.

Il aura l'occasion d'écouter un enregistrement de l'œuvre.

La durée de l'épreuve est de 3 heures. Elle est dotée du coefficient 1,5.

3. Épreuve d'instrumentation et d'orchestration

Arrangement d'une mélodie ou d'une chanson populaire pour un groupe-classe instrumental et/ou vocal.

La durée de l'épreuve est de 4 heures. Elle est dotée du coefficient 1.

4. Épreuve orale d'histoire de la musique

Écoute et analyse d'un extrait d'une œuvre des époques allant du Moyen-Âge jusqu'au début du 19^e siècle.

Après un temps de préparation de 20 minutes, le candidat exposera ses conclusions en situant l'œuvre dans son contexte historique et culturel. L'exposé est suivi d'un court entretien avec le jury.

Langue véhiculaire : Allemand

La durée totale de l'épreuve est de 30 minutes. Elle est dotée du coefficient 1.

Les épreuves écrites et orale visent à contrôler les connaissances théoriques, stylistiques et historiques et à apprécier les facultés analytiques et créatrices du candidat.

B) Partie pratique

1. Épreuve d'accompagnement au piano

Le candidat est appelé à accompagner au piano des chansons populaires.

Les mélodies lui seront transmises 24 heures avant l'épreuve.

Il est toutefois envisageable d'accompagner certaines mélodies à la guitare, avec l'assentiment préalable du jury.

L'épreuve est dotée du coefficient 1.

2. Épreuve de direction chorale

Répétition et direction d'une œuvre vocale à 4 voix.

Le candidat travaillera avec un chœur composé d'un groupe-classe.

Il aura l'option de choisir une de deux œuvres proposées.

Au début de la séance, il remettra au jury une préparation écrite exposant une analyse de l'œuvre choisie et le plan de la répétition.

Le temps de préparation de l'épreuve est de 24 heures.

La durée de l'épreuve est de 30 minutes. Elle est dotée du coefficient 1.

3. Épreuve instrumentale/vocale

Le candidat présentera ses capacités instrumentales et/ou vocales sous forme d'une épreuve-concert au jury.

Le programme, au choix du candidat, comportera 4 œuvres d'époques et/ou styles différents.

La durée de l'épreuve est de 30 minutes. Elle est dotée du coefficient 1.

Les épreuves pratiques visent à apprécier le niveau technique du candidat, sa capacité de s'exprimer par la musique et son sens du style dans l'interprétation.